

# MILANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 6 Juillet 1849

No. 85

### NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.—Comme nous l'avons dit mardi, la cause ou plutôt le prétexte de l'insurrection à Paris a été le vote de l'Assemblée, en faveur de la politique du ministère contre les rouges de Rome. Voici comment le *Moniteur* de Paris rend compte des faits de la journée, où les républicains enragés ont voulu renverser le gouvernement :

« La journée a été signalée par les évènements graves. A l'heure où nous écrivons, toutes nos rues sont militairement occupées. Paris avait été fort tranquille jusqu'à onze heures. Mais à ce moment de la journée, une foule assez nombreuse s'est rassemblée sur les boulevards Saint-Martin et du Temple. Le rassemblement pouvait compter environ douze à quinze mille hommes, dont un tiers en uniforme de gardes nationaux et « sous les armes. » Le cri de ralliement paraissait être : « Vive la Constitution ! vive la République romaine ! » Quelques officiers de la garde nationale s'étaient mis à la tête de ce rassemblement. La manifestation s'est mise en marche le long des boulevards. Il paraît qu'arrivé aux abords de la place Vendôme, où stationnaient des troupes nombreuses, le rassemblement a été sommé de se disperser. Après l'accomplissement des formalités légales, une charge de cavalerie a dissipé cette foule qui, en un instant, s'est éparpillée dans toutes les rues environnantes, où quelques cris : « Aux armes ! » ont été poussés par les fuyards. Le bruit a couru aussi, et les difficultés des communications ne nous ont pas permis de vérifier le fait, qu'un certain nombre de représentants de la Montagne, appuyés par une faible portion de la légion d'artillerie, s'étaient réunis au Conservatoire des Arts et Métiers, pour s'y constituer en Convention. On disait que les barricades avaient été tentées sur ce point ; mais des chasseurs de Vincennes, qui débouchèrent de toutes les rues voisines, ont enveloppé les émeutiers et les ont faits prisonniers, sans qu'ils aient tenté aucune résistance. On assure que quelques représentants se trouvent au nombre des personnes arrêtées. Entre la rue George-Batelière et la rue de la Paix, trois coups de feu ont été tirés : l'un par un homme en blouse sur un chasseur à pied, qui a riposté et blessé l'agresseur ; le deuxième par un autre individu sur un garde national, qui lui a répondu et l'a blessé à la main ; le troisième par un homme en uniforme d'officier de la garde nationale, qui a été arrêté. Le rassemblement a été dissipé par une charge de cavalerie. Tous les angles des rues sont militairement occupés. Cette mesure a été prise afin d'empêcher qu'il ne soit formé de barricade.

Durant ce temps, l'Assemblée se réunissait et adoptait le décret et l'adresse qui suivent :

#### DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

« Constatant qu'une insurrection armée, dirigée contre les pouvoirs constitutionnels de la République, a éclaté dans Paris, et qu'elle peut s'étendre à d'autres villes de France ; Qu'il importe d'armer le pouvoir de tous les moyens d'assurer la répression prompte et efficace de cette insurrection de rendre force à la loi et de maintenir la Constitution ;

Art. 1er. La ville de Paris et toute la circonscription comprise dans la 1ère division sont mises en état de siège. Art. 2. Cette mesure pourra être étendue aux villes dans lesquelles de semblables insurrections éclateraient, et lorsque les préfets auront constaté par un arrêté le fait de la révolte contre les lois. »

#### L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Citoyens, gardes nationaux et soldats.—La République et la société sont menacées. La souveraineté du peuple est odieusement méconnue par une minorité factieuse qui fait appel à la force, et qui, par une guerre impie, compromet de nouveau, avec la paix publique, la prospérité du pays, près de renaitre. L'Assemblée législative, issue de la volonté nationale, remplira énergiquement tous les devoirs qui lui sont imposés dans ces circonstances suprêmes. C'est à elle qu'il appartient de parler au nom du peuple qui n'a remis qu'à elle son mandat souverain. Gardienne de la République et de la Constitution, qui sont la garantie inviolable de la société et de l'ordre en péril, la représentation nationale défendra jusqu'à la mort contre une insurrection criminelle la Constitution et la République indignement attaquées. Citoyens, ralliez-vous autour de vos représentants, des représentants du peuple français ! C'est dans votre opinion avec eux, avec le président de la République, avec notre brave et fidèle armée, c'est dans votre concorde unanime qu'est notre salut commun. Citoyens, gardes nationaux et soldats, au nom de la patrie, au nom de l'honneur, de la justice et des lois, l'Assemblée législative vous appelle solennellement à la défense de la République, de la Constitution et de la société. *Vive la République !* » (Sont les signatures des membres du bureau de l'Assemblée nationale.)

Les journaux de Paris du 13 nous fournissent de plus les détails suivants :

« Ce matin, à la tête de la manifestation de la garde nationale, marchait M. Étienne Arago, chef de bataillon de la 3e légion. Au moment où les chasseurs débouchèrent de la rue de la Paix, virent s'interposer entre la première colonne de gardes nationaux et d'hommes du peuple. M. Étienne Arago se trouva repoussé jusque sur la rampe de boulevard des Capucines et de la rue du Rempart. Là, perdant l'équilibre, il tomba dans la rue presque en face du passage Sandré. On nous rapporte que M. Arago a eu le col du fémur brisé dans cette chute. Quant à M. Guinand, il a pris le commandement de sa légion quelques instants après. On dit qu'il a reçu quelques coups de feu à la hauteur du Château d'Eau sans en être atteint.

« Vers huit heures et demie, cinq ou six voitures de place, escortées par la cavalerie, ont le commandement de M. Léon Pillet, chef de bataillon de l'état-major de la garde nationale, ont amené à la présidence les sept représentants arrêtés. Une heure après, ils ont été enfermés séparément dans des bureaux. Ils étaient en proie à un profond abat-

tement. Conduits d'abord à la Conciergerie, ils en avaient été immédiatement retirés pour être transférés au palais de l'Assemblée, conformément à un article de la Constitution. »

MORT DU GÉNÉRAL BUGEAUD.—Le télégraphe disait vrai M. Bugeaud a succombé le 10 juin à six heures du matin à une attaque violente de choléra dont il avait été frappé. Le maréchal était âgé de 65 ans. Son corps a été transporté aux Invalides où il sera inhumé en vertu d'un décret spécial du Président de la République. Voici quelques détails sur les derniers moments de cet homme illustre dont la mort a causé une profonde sensation : « Dès le samedi, 9 juin, tout espoir paraissait à peu près perdu. Une prostration presque complète, avant-coureur de la mort avait succédé à la leur d'amélioration passagère que dans la journée on avait remarquée dans l'état du maréchal. De dix heures du soir à quatre heures du matin, un assoupissement constant, peu de souffrances, beaucoup de calme. A cinq heures, l'agitation a commencé. M. l'abbé Sibour est resté seul avec le maréchal et s'est disposé à lui administrer les derniers sacrements. Le maréchal a reçu la communion avec toute la ferveur du chrétien et avec le calme de l'homme de bien. Avant de lui administrer le viatique, M. l'abbé Sibour lui ayant adressé quelques paroles pour l'exhorter à la résignation, à une bonne mort, le maréchal a répété avec le ministre de Dieu : *Fiat voluntas tua*. Un instant auparavant, M. le docteur Chomel étant venu ausculter le cœur du malade, le maréchal a répondu d'une voix forte et naturelle : « Je suis un homme perdu. » Aussitôt les symptômes les plus alarmants se sont manifestés sur la figure du maréchal : l'agonie a commencé, mais elle n'a été ni longue, ni cruelle. Le maréchal a rendu le dernier soupir à six heures trente cinq minutes au milieu des larmes des génésistes de tous ces fidèles amis, qui se pressaient autour de ce lit de mort pour lui embrasser et toucher une dernière fois la main. »

ROME.—Le général Oudinot écrit officiellement, le 1, le rapport suivant :

« Nos troupes avaient occupé le Monte-Mario ou Mont Sacré, qui domine à la fois le Haut Tibre, le Vatican, le fort Saint-Ange et les routes d'Ancone et de Florence. L'ennemi, qui y avait travaillé avec activité depuis plusieurs semaines, l'a subitement abandonné, et, quelques heures après, le 13e léger et le 13e de ligne l'occupaient sans coup férir. Le 31 mai, M. de Lesseps avait conclu avec les autorités romaines une convention à laquelle il désirait que je misse ma signature. Mais l'honneur militaire, d'accord avec mes instructions, me défendait d'attacher mon nom à un acte qui s'opposait à mon entrée à Rome. Dans une dernière dépêche, j'ai eu l'honneur de vous dire que, dès le 1er juin, j'avais fait prévenir le triumvirat que la trêve verbale consentie par M. de Lesseps cesserait d'avoir son cours vingt-quatre heures après ma notification. J'en fis donner directement avis à tous ces avant-postes ennemis. Sur la demande de notre chancelier d'ambassade, M. de Gérando, je consentis à différer l'attaque de la place jusqu'au lundi 4 juin, au moins. Cet agent diplomatique fut prévenu que ceux de nos nationaux qui voudraient quitter Rome trouveraient à San-Paolo un asile assuré.

Cependant, l'investissement plus rigoureux de la place devenait immédiatement nécessaire pour entreprendre les premières opérations de la tranchée. Le général de division vaillant, commandant le génie de l'armée, ne pouvait commencer sérieusement ses travaux, tant que l'ennemi serait maître de les entraver par la possession de la villa Panfilii, de l'église San-Pancrazio, des villas Corsini et Valentini. En s'emparant de l'une de ces positions, l'on était forcément conduit à enlever successivement les autres, c'est ce qui a lieu. Deux colonnes, l'une commandée par le général Mollière, l'autre par le général Lovatiant (Jean), reçurent l'ordre de commencer l'attaque le 3 juin, dès trois heures du matin ; l'une partait de la villa Mattei, près la villa Santucci ; l'autre, de la villa San Carlo. Bien que la villa Panfilii soit encinte d'un mur de 4 mètres de hauteur et 50 centimètres d'épaisseur, bien que l'ennemi y eût élevé en plusieurs endroits de nombreuses barricades, bien qu'elle fût défendue par 20.000 hommes environ, elle a été enlevée très rapidement. Plus de 200 prisonniers, dont 10 officiers, avaient été pris des 5 heures du matin trois drapeaux et un caisson de 2,000 cartouches étaient également en notre pouvoir.

« L'église San-Pancrazio attendant au par de la villa Panfilii ont bientôt à subir le même sort ; nous y étions établis fortement à sept heures du matin. Pendant ce temps, deux compagnies délogèrent l'ennemi d'un vaste édifice situé à 300 mètres du dépôt de l'artillerie, et à 600 mètres des murs de la place. L'occupation de l'église San-Pancrazio conduisit nécessairement à celle du château Corsini, édifice rectangulaire et construit en pierres de taille avec une remarquable solidité. L'ennemi s'y était retranché d'une manière formidable, et il ne fallut pas moins que l'énergie de nos soldats et l'habileté de nos officiers pour l'en déloger. Ce résultat était obtenu vers dix heures. Presque simultanément, la villa Valentini et un grand ferme qui en est une sorte de dépendance et se trouve à la même hauteur, étaient enlevées de même.

« Cependant les Romains comprenant toute l'importance de ces positions, ne pouvaient se décider à nous en laisser la paisible possession. Depuis le matin jusqu'à 7 heures du soir, les colonnes d'attaque, soutenues par le feu des remparts, ont fait des efforts pour reprendre et conserver ces trois bâtiments. Les obus étaient parvenus, à plusieurs reprises, et à mettre le feu, ce qui nous a parfois obligés d'en sortir. Ils ont été repris par nous immédiatement. D'un autre côté, la brigade de Sauvan, établie depuis quelques jours, à Monte Mario, avait reçu l'ordre de s'emparer de Monte-Mole, dont une arche avait été détruite et que tout le monde s'accordait à croire miné.

« Cette supposition avait déterminé le général à faire

passer la rage sur la rive gauche, une vingtaine d'hommes de bonne volonté, dont les fusils et une partie des vêtements avaient été mis sur un radeau construit à cet effet. Cette opération n'a pas eu le succès qu'on en attendait. Le général prit alors le parti de s'emparer de la portion du pont qui tient la rive droite. Quelques tirailleurs, dont un certain nombre de chasseurs à pied, placés sur ce point, sont parvenus après d'assez longs efforts, à faire taire les deux bouches à feu que l'ennemi avait mises pour enfler le pont ; ils forcèrent un millier de Romains, qui se trouvaient sur la rive gauche, à se réfugier dans les maisons et à cesser le feu. Nos tirailleurs purent alors, au moyen de fascines et de poutrelles, rétablir provisoirement le pont pour le passage de l'infanterie, et bientôt trois compagnies furent établies sur la rive gauche. Elles s'y sont immédiatement mises en état de repousser les attaques de l'ennemi. Cette nuit, les troupes romaines ont de nouveau tenté une sortie. La bonne contenance de nos troupes les a forcées de se retirer sans résultat. »

La journée du 4 s'est passée en nouveaux combats livrés autour de ces mêmes positions, dans lesquelles les troupes françaises ont fini par s'établir. Les alentours de la ville ainsi occupés, les travaux de siège réguliers ont commencé sur le champ et les deux dépêches télégraphiques suivantes nous apprennent sommairement où en étaient les choses le 6 juin au matin, dernière date connue à Paris le 14 :

« Quartier-général de Santucci, le 5 juin, à 7 heures du soir.

« L'ouverture de la tranchée a eu lieu hier soir à six heures. A cinq heures du matin, deux batteries de siège, en arrière de la parallèle, ont ouvert leur feu. L'ennemi, occupé par une sérieuse diversion que j'avais ordonnée, du côté des villas Corsini et Valentini, n'a pas tiré un seul coup de fusil sur nos travailleurs. Pendant la journée, son feu de ce côté a été assez nourri, sans nous avoir fait éprouver de pertes. Le 5<sup>e</sup> de ligne, débarqué depuis trois jours, est arrivé hier ici. Il a sur le champ pris part au service et aux travaux. Le Ponte-Molle est entièrement rétabli, et peut donner passage aux voitures. On a trouvé dans les souterains 150 kilos de poudres préparés pour faire fougasse. »

Du 6, trois heures et demie du matin.

« La nuit a été tranquille ; on continue les travaux de tranchée avec activité. La nuit prochaine on construira de nouvelles batteries. On s'occupe sans relâche de consolider la défense de San Pancrazio et des villas Corsini et Valentini. »

ALLEMAGNE.—La confusion, le désordre, l'anarchie sont à leur comble en Allemagne. Chaque pas que l'on fait dans le sentier de la question fédérale détermine de plus en plus graves et nouvelles complications. L'Assemblée Constituante de Francfort, qui avait voté sa translation à Stuttgart, a inauguré le 6 juin ses réunions dans cette dernière ville. La première séance a eu lieu dans la salle des séances de la chambre des députés de Wurtemberg. Une députation, composée du président Murschel et des représentants Schweikhardt, Mack, Wiest, Zwinger et Redwitz, a introduit les membres de l'Assemblée dans la salle. L'appel nominal, qui a été fait par le secrétaire Roesler d'Oels, a fait connaître que 103 membres étaient présents. Le vice-président Loewe de Calbe a ouvert la séance par les paroles suivantes : « Dans ce moment solennel, où nous inaugurons une nouvelle ère de cette Assemblée, dans le sein de laquelle, malgré le petit nombre de ses membres, le sort du plus grand peuple de la terre doit être décidé, je dois les remercier les plus profondément de cette noble nation du Wurtemberg, à son gouvernement, à ses représentants, et à sa capitale, pour l'hospitalité avec laquelle nous avons été reçus à Stuttgart. »

Après avoir voté des remerciements à cette ville, ainsi qu'à celle de Francfort, l'Assemblée a procédé à la nomination de son président ; 104 membres étaient présents. M. Loewe de Galbe a été nommé par cent une voix ; M. Simon a eu une voix, M. Schuler, une voix, et M. Eisenstuck, une voix. Le nouveau président a remercié l'Assemblée en peu de mots, de la confiance qu'elle avait mise en lui, en déclarant qu'il lui était entièrement dévoué.—Le premier acte de l'Assemblée ainsi constituée, a été de voter, à la presque unanimité, une série de propositions présentées par la commission des Trente, et déclarant « nulles et non avenues » la Constitution et la loi électorale que les gouvernements de Prusse, de Saxe et de Hanovre « ont pris sur eux de promulguer. » Toute tentative de mettre ces mesures à exécution en Allemagne « devra être considérée comme un acte de haute trahison, envers la nation allemande souveraine. » Dans une seconde séance, tenue le soir du même jour, l'Assemblée a décrété la formation d'une régence composée de cinq membres, chargé du pouvoir exécutif, au lieu et place du vicar-général de l'Empire. Lorsque ces nominations ont été terminées, le président de l'Assemblée s'est levé et a dit : « Je déclare que les citoyens Raveaux, Vogt, Schuler, H. Simon et Becker sont membres de la régence provisoire de l'Allemagne, et je les engage à se constituer. J'adjure le peuple allemand d'obéir fidèlement aux ordres de cette régence. Puisse la grandeur et l'unité de l'Allemagne être rétablies par elle. (Longs applaudissements.) Je déclare que le pouvoir central provisoire a cessé d'exister à partir de ce moment. (Nouveaux applaudissements.) »

A peine la régence des cinq était-elle installée, qu'un grave conflit a éclaté entre elle et le gouvernement de Wurtemberg. La régence a cru devoir inaugurer sa prise de possession du pouvoir par une proclamation adressée au peuple allemand. Elle se proclame le pouvoir supérieur auquel les gouvernements établis dans chaque état allemand doivent céder. Le ministre wurtembergeois, après mûre délibération, a répondu par une autre procla-

mation, dans laquelle, tout en protestant de son attachement à la cause fédérale, il déclare ne pouvoir reconnaître d'une manière absolue l'autorité souveraine de gouvernement, issu après tout d'une minorité. « Nous déclarons donc, dit-il en terminant, que nous ne reconnaissons pas à la régence provisoire qui vient d'être installée, le droit d'adopter aucune décision ayant force de loi pour le Wurtemberg, sans le secours du gouvernement wurtembergeois. » Ces deux documents ont donné lieu à de vifs débats dans la chambre wurtembergeoise, qui a fini par approuver, à la majorité de 60 voix contre 14, le langage du ministère. Nombre de membres se sont toutefois abstenus de voter en cette circonstance. En même temps, le président de la chambre des Etats a fait savoir au président de l'Assemblée nationale que la salle des Etats ne serait plus, à l'avenir, mise à la disposition de l'Assemblée nationale. Celle-ci sera donc peut-être contrainte avant peu de porter ailleurs ses délibérations désormais errantes.

LA HONGRIE, L'AUTRICHE ET LA RUSSIE.—Le général Haynau, nouveau commandant en chef des forces autrichiennes, n'a pas été heureux dans le but de ses opérations contre les Hongrois. Il avait entrepris de les rejeter jusqu'à Comorn, et c'est lui-même qui a été acculé à Presbourg, à la suite d'un combat acharné. Il paraît que l'inaction d'un corps russe qui était en mesure de prendre part à la lutte, a puissamment contribué à cet échec.

On annonce qu'aussitôt après la prise de Venise, regardée comme imminente à Vienne, le maréchal Radetzki ira prendre la direction suprême des hostilités en Hongrie. Les Magyars font des préparatifs immenses pour recevoir les Russes. Kossuth et son ministre des affaires étrangères Batthyany, ont publié une protestation contre l'invasion des Russes sur le territoire hongrois sans déclaration de guerre préalable. Szemero, ministre de l'intérieur, a ordonné aux commissaires envoyés dans les provinces d'organiser la croisade par des proclamations, des solennités nationales, des assemblées populaires, etc. Chaque fonctionnaire, prêtre ou patriote, choisira un district dans lequel il soulèvera le peuple et organisera la garde nationale et la landsturm. Sur toutes les hauteurs s'élèveront des colonnes d'alarmes ; la nuit des feux, le jour des fusées, des drapeaux rouges, signaleront l'insurrection. Tous les ponts seront démolis, les fontaines coupées, les puits comblés, et l'on empêchera par tous les moyens possibles l'arrivée des vivres et des munitions aux armées impériales. Ceux qui souffriront de ces mesures seront inculpés plus tard. Enfin le ministre des cultes, l'évêque Hofvath a ordonné un clergé de prêcher, du haut du pulpit, la guerre sainte contre les Grecs-unis (Russes) qui veulent avant tout faire disparaître la religion catholique du sol de la Hongrie. Les Russes, quoique si souvent annoncés par les journaux ministériels, ne sont pas encore entrés en Transylvanie. Quelques journaux assurent même que, par suite de l'intervention diplomatique de l'Angleterre et de la France, non moins qu' des dispositions peu favorables à cette guerre qui se manifestent en Russie même, l'empereur Nicolas prêterait les secours promis à l'Autriche sur une moins grande échelle qu'on ne l'a dit jusqu'ici.

#### BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montréal 4 juin 1849.

Circulaire No. 12,

A MM. les commissaires d'école et autres personnes appelées à prendre part au fonctionnement de l'acte d'éducation amendé dans la dernière session du parlement provincial.

Messieurs,

L'acte d'éducation, 9 V. ch. 27, ayant été amendé par un acte passé dans la dernière session du parlement il devient de mon devoir de le promulguer, et d'engager tous mes concitoyens, tous les amis de l'instruction populaire, tous ceux surtout auxquels il est dévolu de contribuer à son fonctionnement, de ne rien épargner pour le faire d'une manière aussi généralement utile et satisfaisante que possible.

Cependant l'intérêt de la chose est maintenant si bien connu, si fortement senti, que je suis par le fait heureusement dispensé d'énumérer ici toutes les considérations pressantes, tous les motifs puissants qui doivent nous porter à concourir assidûment au bon fonctionnement de ces deux lois.

C'est une maxime reconnue dans tous les siècles, et consacrée dans les écrits de tous les sages, que pourvoir à l'éducation de la jeunesse est le premier devoir de l'individu, du bon père de famille et de l'état. L'histoire et l'expérience, d'accord avec ce principe, nous montrent que le pays dont les habitants sont à l'intérieur les plus forts, les plus prospères et les plus heureux, dont le commerce social est le plus agréable, et qui sont les plus respectés et les plus influents au dehors, sont ceux qui sont les plus généralement instruits.

Mettez un enfant dans la bonne voie, et quand il avancera en âge, il ne s'en écartera pas, dit le sage Salomon. Or, il n'est personne qui ne répète cet antique adage avec une entière conviction ; personne qui ne trouve dans la bonne éducation de la jeunesse la plus forte garantie de morale individuelle et publique, de succès dans les affaires, et de bonheur social. Pourquoi donc l'état de l'éducation populaire est-il encore généralement si peu prospère au Canada, comparativement à ce qu'il est chez nos voisins des Etats-Unis de l'Amérique ? Pourquoi donc le peuple du Canada, si supérieur à ses ancêtres sous le rapport de la civilisation et de ses idées généreuses et voisines, d'un peuple si avancé dans les arts et les sciences, dans l'agriculture, dans le commerce et dans tous les genres d'industrie profitable, n'est-il pas encore complètement